

RÉSUMÉ DES AUDITIONS du 27 et 29 avril 2010

Impacts des micro-ondes sur la santé humaine

Audition du 27 avril 2010 :

Les douze députés membres du comité de santé ont d'abord entendu les exposés des témoins invités à parler de l'impact de la santé des micro-ondes sur la santé humaine :

Bernard Lord - Industrie des communications avec micro-ondes au Canada (CWTA)

Beth Pierson - Santé Canada

François Therrien - Collectif SEMO - Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes

Franck Rowley - Industrie internationale des communications avec micro-ondes (GSM association)

Magda Havas - Professeure et chercheuse à l'Université canadienne Trent (Ontario)

À la suite des exposés, les députés ont posé leurs questions aux invités.

Faits saillants de la première réunion :

- M. Lord a insisté à cinq reprises que les enfants peuvent faire des appels au 911 grâce à leur cellulaire.
- L'industrie vaut des milliards de dollars dans l'économie canadienne.
- Son association finance des recherches sur les effets des micro-ondes, sans intervenir pour influencer les résultats.
- Il a reconnu cependant que son association a financé la partie canadienne de la recherche internationale Interphone, dont les résultats sont bloqués par le Canada depuis plus de 4 années.
- Il a mentionné que tous les membres de son association respectaient le « Code de sécurité 6 » de Santé Canada, visant à protéger la population canadienne des effets dangereux des micro-ondes.

Après la réunion, il a mentionné que lorsqu'il était premier ministre du Nouveau-Brunswick, il a fait installer les systèmes Wifi dans toutes les écoles de sa province.

Mme Pierson a défendu le « code de sécurité 6 » et contesté la réalité des effets biologiques (non-thermiques) causant des problèmes de santé. Elle a été incapable de dire en quoi le rapport international Bioinitiative 2007 n'avait pas été retenu comme source scientifique crédible sur les effets sur la santé des micro-ondes... Elle a expliqué qu'elle ne croyait pas que la recherche à ce sujet doit être faite par Santé Canada. Elle a été incapable d'expliquer la réalité de l'électrosensibilité du député Serge Cardin. Ce dernier a décrit que suite à l'utilisation de son téléphone cellulaire, des symptômes de rougeur et d'échauffement cutané sont apparus. Il a également ajouté qu'il ressentait désormais dans sa tête tout appel de son cellulaire de 3 à 4 secondes avant la sonnerie. (Ce que plusieurs appellent « le coup de fouet électromagnétique » qui se produit lorsque le téléphone cherche à se connecter avec une antenne relais.)

Docteure Magda Havas a décrit la réalité des nombreuses personnes devenues électrosensibles suite à leurs expositions aux diverses sources de micro-ondes. Elle a également confirmé, suite à ses recherches, que les micro-ondes produisent des effets biologiques affectant la santé. Elle a dénoncé le « code de sécurité 6 » de Santé Canada.

François Therrien a expliqué que le débat n'était plus scientifique mais bien financier et politique.

Il a interpellé les membres du gouvernement en précisant que celui-ci est à la croisée des chemins: il doit choisir entre assurer la protection des familles canadiennes ou la croissance de l'industrie des micro-ondes. Il a fait état de l'impossibilité de faire de la recherche sur ce sujet, à moins d'être financé par l'industrie des micro-ondes CWTA (exemple à l'appui). Il a proposé des mesures immédiates comme la réduction de l'exposition et l'interdiction des systèmes Wifi dans les écoles.

Audition du 29 Avril

Témoins invités :

Anthony Martin Muc – professeur, santé du travail, Université de Toronto

Annie Sasco - épidémiologiste, prévention du cancer, Institut National France (Next-up organisation)

Riadh Habbash - médecin, Université d'Ottawa

Marc Dupuis - Industrie Canada

Olle Johanssen – professeur et chercheur, neurosciences, Institut Karolinska, Suède

Andrew Goldsworthy – médecin et chercheur, biologie, Imperial College, Angleterre

Dimitris Panagopoulos – médecin et chercheur, biologie cellulaire, Université d'Athènes, Grèce

Faits saillants:

Les témoins Muc et Habbash ont écarté toute possibilité d'effets biologiques provenant des micro-ondes utilisées par l'industrie.

Les témoins Sasco, Johanssen, Goldsworthy et Panagopoulos ont fait la preuve du contraire. Madame Sasco a expliqué comment la recherche scientifique peut être totalement biaisée lorsque des intérêts financiers importants sont en jeu. M. Johanssen a bien précisé que les normes canadiennes étaient totalement obsolètes et que le Canada avait les moyens de protéger sa population.

Les députés ont fait état de leurs inquiétudes devant ces témoignages contradictoires et se demandent sérieusement s'ils doivent protéger leurs enfants, par exemple en limitant l'utilisation des cellulaires et des systèmes Wifi et surtout ce qu'ils doivent répondre à leurs citoyens inquiets qui voient s'imposer des systèmes Wifi dans les écoles et des antennes relais à proximité de leurs écoles.

Marc Dupuis a précisé que les techniciens d'Industrie Canada étaient capables de prendre les mesures des micro-ondes. Il a aussi déclaré que les préoccupations des citoyens sur l'implantation des antennes relais cellulaires et leurs effets néfastes sur la santé ne sont pas fondés car le Code de sécurité 6 de Santé Canada, protège la population. Ainsi, la loi sur les télécommunications permet à Industrie Canada d'imposer des bases d'antennes relais à des endroits où la population et les élus municipaux et provinciaux s'opposent. Cette loi permet aux compagnies de cellulaires d'installer leurs réseaux de communication sans obstacle.

Il est à noter qu'Industrie Canada avait accepté de venir rencontrer le comité, et par la suite s'est désistée. Il a fallu une résolution contraignante du comité le 27 avril afin que le responsable d'Industrie Canada se présente. Le docteur Daniel Krewski, (responsable de l'étude INTERPHONE et autorité en recherche sur les micro-ondes au Canada) devait également se présenter devant le comité, mais son nom comme témoin a été retiré de la liste finale.

Résumé rédigé par le Collectif SEMO

N.B.: Les enregistrements audios des deux auditions sont disponibles sur le site du Comité en cliquant sur les dates du 27 et du 29 avril 2010. Les titres détaillés des témoins s'y trouvent également.

<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/StudyActivityHome.aspx?Cmte=HESA&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Stac=3103500>